



Elections du 29 novembre au 6 décembre 2018

CAP des IIM

Cette année plus que toute autre, les élections des représentants à la CAP des IIM sont d'une importance capitale.

C'est évidemment la représentativité à la CAP qui se joue : pour la défense des cas individuels, la prise en compte des situations individuelles (rapprochement familial,...), l'égalité des chances entre les IIM et la transparence dans les mutations et les promotions.

Mais c'est aussi le poids du SNIIM face à l'Administration, notre gestionnaire et nos employeurs, pour la défense des intérêts collectifs, la défense de nos spécificités, la défense des différents métiers pour des parcours professionnels diversifiés, enrichissants et ambitieux.

Parcours Professionnels et Passerelles

Si l'ancrage de notre Corps doit être conforté à Bercy, **de nouveaux employeurs doivent également être trouvés, notamment en région. Le cœur de métier doit être revu et élargi.** Il doit davantage permettre l'accomplissement d'une carrière professionnelle riche et diversifiée, y compris dans un contexte administratif de plus en plus instable, tout en garantissant un cadre d'équité commun : **chaque IIM doit pouvoir changer de poste et bénéficier des passerelles entre employeurs sans entrave administrative ! Pour garantir déroulement de carrière et maintien de rémunération, les IIM doivent, comme tous les grands Corps, pouvoir être en position normale d'activité (PNA) dans tous les ministères et opérateurs.**

Le SNIIM est à l'initiative de l'étude du positionnement du Corps, actuellement réalisée par le CGE. Cette étude doit être ambitieuse et identifier tous les domaines et tous les employeurs dans lesquels les compétences des IIM seront utiles. Le gestionnaire devra nous donner les moyens d'accéder à ces nouveaux métiers.

C'est une priorité pour le SNIIM !



Règles de gestion

Les règles de gestion sont les garantes de l'équité de traitement entre tous les IIM. Elles doivent être adaptées, notamment pour tenir compte des réformes et de l'évolution du paysage administratif, pour enrichir le cœur de métier, pour intégrer des doctrines définies en CAP.

Le SNIIM souhaite que les expériences en dehors de nos structures habituelles soient valorisées :

- une meilleure reconnaissance des postes effectués avant l'entrée dans le Corps ou des postes à l'essai pour l'accès au grade d'IDIM,
- un encouragement à l'essai par une garantie de retour facilité des agents essayés.

Dans un contexte de restructurations et de reclassement des agents, le SNIIM accompagne les agents tant sur le plan individuel que collectif. Pour faire face à cette situation exceptionnelle, le SNIIM veillera à l'assouplissement des règles habituelles et à la mise en place large et effective des mesures d'accompagnement (priorité, primes, garantie de rémunération).

Conditions de travail et Risques Psychosociaux

Surcharge de travail, objectifs inatteignables, pratiques managériales défailtantes, organisations déresponsabilisantes, perte de sens dans l'exercice des missions, et plus récemment, suppression pure et simple des missions ou rumeurs sur leur avenir... tous ces facteurs conduisent à l'accroissement des risques psychosociaux et au mal-être des agents.

Le SNIIM en général, et les CAPistes en particulier, sont pleinement conscients de cette situation, et sont constamment à l'écoute des agents en souffrance, que ce soit de manière individuelle ou collective. **Le SNIIM n'hésite pas à interpeller l'administration et se bat en CAP afin de résoudre les problèmes identifiés. Le SNIIM défend également tous les IIM dont les situations sont présentées en commission de réforme. Il revendique notamment la reconnaissance du burn-out comme maladie professionnelle.**



Dès l'annonce de la réforme des services développement économique en septembre, le SNIIM a mis en place une cellule d'écoute, afin d'offrir aux agents un espace pour parler de leurs préoccupations en toute confidentialité, et pour recueillir les questions des agents afin d'interpeller l'administration. Une foire aux questions a ainsi été mise en place sur le site du SNIIM.

Statuts et Rémunérations

Sur ce volet, **le combat premier du SNIIM reste l'exemption du Régime Indemnitaire de Fonction, Sujétions, Expertise et Engagement professionnel (RIFSEEP)**, qui ferait peser sur le corps des risques de filialisation et d'iniquité, sans aucun gain à court terme et des pertes certaines à moyen ou long terme.

Surtout que, suite à PPCR, **l'ACF** a déjà été recalculée, et même, chose rare dans le contexte actuelle, **revalorisée grâce à l'action du SNIIM**. Ainsi, les IIM ont pu constater une hausse immédiate de cette prime. Cette revalorisation compense la perte induite par PPCR et améliore même la rémunération globale à l'échelle d'une carrière.

Le Corps des IIM a récemment obtenu un troisième grade d'ingénieur hors classe. L'occasion d'apporter une respiration pour l'accès à la promotion. **Le SNIIM revendique ainsi un pyramidage 55% IIM – 25% IDIM – 10% Chefs de mission – 10% hors classe, soit 10% de 2^{ème} et 3^{ème} niveau en plus.**

Par ailleurs, **le SNIIM maintient sa revendication d'un échelon terminal HEB** (la définition officielle d'un grand Corps), afin d'avoir statutairement accès aux plus hauts postes de direction et faire rayonner l'ensemble du Corps et notre culture industrie dans les services déconcentrés.

Enfin, pour permettre au plus grand nombre d'accéder au grade d'IDIM, **le dispositif du principalat doit être généralisé en remplacement de l'IRGS (ou coup de chapeau).**

Par ailleurs, dans un cadre plus large, le SNIIM est évidemment profondément attaché au statut général des fonctionnaires et aux statuts particuliers de Corps, ciment juridique garantissant le respect des principes démocratiques du service public : impartialité, neutralité, probité, égalité de traitement des citoyens.



Vos représentants SNIIM en CAP s'engagent à vous défendre et à être à votre écoute. Le SNIIM est au plus près de vous avec un réseau de délégués et de correspondants présents dans toutes les implantations régionales (DREAL, DEAL, DIRECCTE, DIECCTE, ASN, IMT) et d'Administration Centrale (ASN, MEF, MTES).

VOTEZ SNIIM !